



Le parc national contre la démocratie? Du conflit local à la revendication nationale, le cas du Parc National du Haut-Atlas Oriental (Maroc)

David Goeury

► To cite this version:

David Goeury. Le parc national contre la démocratie? Du conflit local à la revendication nationale, le cas du Parc National du Haut-Atlas Oriental (Maroc). Les espaces protégés et territoires. Entre conflits et acceptation., Belin, 2014, 978-2-7011-8963-5. hal-01371337

HAL Id: hal-01371337

<https://hal.science/hal-01371337>

Submitted on 20 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : Le parc national contre la démocratie ? Du conflit local à la revendication nationale, le cas du Parc National du Haut-Atlas Oriental (Maroc).

Title : National park against democracy ? From local conflict to national demand the case of Eastern High-Atlas National Park (Morocco).

In LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL M. & HERITIER S. (dir.), [Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation](#), Belin, coll. « Mappemonde », 2014, p.287-304.

GOEURY David

Université de Paris IV- La Sorbonne, laboratoire ENEC

Email : david.goeury@gmail.com

Résumé :

Le Parc National du Haut Atlas Oriental a été imposé en 2004 aux populations les plus déshéritées du Maroc afin de protéger principalement le cèdre et le mouflon à manchettes. Cet encadrement par le haut pose la question classique de l'acceptance par les usagers traditionnels qui ont été exclus du processus décisionnel. Or l'étude de terrain révèle des appropriations divergentes par les acteurs politiques concernés par le Parc. Au nord, dans la commune d'Anemzi, des élus profitent de l'absence de concertation des populations locales pour manipuler les rancœurs entre les usagers et les agents forestiers. La création d'un climat de conflit permanent leur permet de maintenir les habitants dans l'isolement pour détourner librement la manne des ressources forestières. Au sud, dans la commune d'Imilchil, le tourisme international a favorisé l'émergence d'associatifs désireux de participer des grands mouvements mondiaux. Ces derniers deviennent les relais privilégiés des programmes de développement local impulsés par l'administration des eaux et forêts. La protection de la biodiversité devient alors un argument pour obtenir des compensations financières à même d'assurer le développement local. Par ailleurs, le Parc National est inscrit dans un combat politique plus vaste par des individus qui se sentent méprisés et qui désirent obtenir la reconnaissance de leur rôle social au sein de la nation et la valorisation de leur identité culturelle, l'amazighité. Dès lors, la structure d'abord présentée comme un encadrement du délit de pauvreté devient le support de revendications de davantage de justice spatiale.

Mots clefs :

Parc National, Maroc, démocratie, association, reconnaissance, développement local.

Summary :

The Eastern High Atlas National Park was imposed in 2004 to poorest people of Morocco to protect mainly cedar and Barbary sheep. This up and down process raises the classic question of acceptance by traditional users who have been excluded from decision making. But the field study reveals divergent appropriations by the political actors involved in the Park. North, in the township of Anemzi, elected officials are exploiting the lack of consultation of local people to handle the bitterness between users and forest agent. Creating a climate of ongoing conflict allows them to keep people in isolation to deflect freely windfall of cedar's exploitation. South, in the township of Imilchil, international tourism has fostered emergence of associations wishing to participate in the global movements. These associations are becoming relays of development programs driven by local administration of water and forests. Protection of biodiversity becomes an argument for financial compensation sufficient to ensure local development. Furthermore, the National Park is included in a broader political struggle by individuals who feel scorned and seeking recognition of their social role within the nation and enhancing their cultural identity, Amazighity. Therefore, the structure first presented as a frame of the crime of poverty becomes the support of demands for more spatial justice.

Keywords :

National Park, democracy, association, recognition, empowerment.

Introduction :

Le Parc National du Haut Atlas Oriental est l'un des quatre parcs nationaux marocains décrétés en 2004, dans le cadre de la nouvelle politique du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification lancée en 1995. Il s'étend sur 55 252 hectares entre la localité d'Imilchil au sud-ouest et le Jbel Aberdouz à l'est. Il contient 18 500 hectares de domaines forestiers composés de colonies de chêne vert et de la partie occidentale de la grande cédraie marocaine. Il est prolongé à l'ouest par le plateau des lacs d'Isli et de Tislit, site classé patrimoine national depuis 1941. En 1989, la région est déclarée propice à la protection de grands ongulés, plus particulièrement le mouflon à manchettes et aussi la gazelle de cuvier, justifiant une procédure de classement comme Parc National (Bourbouze, 1997). Cette nouvelle législation se traduit par la mise en défens de nombreux espaces au nom de la protection de la biodiversité et soudainement est imposée à des populations alors parmi les plus isolées du pays. Elle est présentée par de nombreux militants amazighs comme l'achèvement d'un processus de dépossession d'habitants connus pour leur résistance au pouvoir central à qui est désormais refusé toute citoyenneté. Le Parc National est considéré comme un encadrement du délit de pauvreté (Goeury, 2007). Cette situation classique de déni des droits politiques des populations locales au nom de la protection de l'environnement (Depraz, 2008), s'avère, dans les faits, beaucoup plus complexe. La partition classique des acteurs entre ancrés refusant cette nouvelle ingérence nationale et connectés désireux de participer des grandes politiques environnementales mondiales aboutit dans le cas du Parc National du Haut Atlas Oriental à un clivage territorial fort entre le Nord et le Sud.

Figure 1 : Carte du Parc National du Haut-Atlas Oriental.



Le Parc, bien que concernant une même confédération tribale, les Ayt Yafelmane¹, est divisé entre deux provinces : Khénifra au nord, Er Rachidia au sud². La zone montagneuse de Tirrhist dont les principaux sommets dépassent les 2900 mètres a été érigée en frontière administrative par le pouvoir colonial pour mieux assurer le contrôle d'une région rebelle jusqu'en 1933 et dont l'ultime bastion fut le mont Tazigzaout, en plein cœur du Parc actuel. L'espace encadré par le Parc est depuis sous l'influence de deux bourgs ruraux, Tounfite au nord, Imilchil au sud. Or, la piste Tounfite-Imilchil, axe central du Parc, fut longtemps extrêmement difficile et n'est empruntée que très ponctuellement, devant franchir le col du Tizi-N'Inouzane qui culmine à plus de 2600 mètres. Le Parc est de fait partagé en deux : la zone montagneuse de Tirrhist, aux versants abrupts couverts de cèdres et de chênes verts sous l'autorité de Tounfite ; le plateau des lacs, vastes steppes à armoise, sous l'autorité d'Imilchil. Le découpage administratif légitimé par le compartimentage géomorphologique a généré une différenciation sociale et politique. Le nord du Parc National, bien que riche des plus grandes réserves forestières et proposant les sites les plus majestueux, reste dans une misère profonde alors que le sud du Parc connaît un développement touristique et l'affirmation d'une société civile dynamique, porteuse de multiples projets.

Cette contradiction peut s'expliquer en partie par l'intervention d'acteurs exogènes comme les touristes ou les ONG qui soutiennent la mise en place du Parc National et génèrent des activités compensatoires. Imilchil est depuis la période coloniale un des hauts-lieux du tourisme de montagne. Cependant, l'étude de terrain révèle que les facteurs endogènes apparaissent comme les plus déterminants. La protection de l'environnement et la création de parcs nationaux sont des enjeux éminemment politiques du fait de leur dimension juridique. A la tradition de négociations régionales autour de pratiques à même de préserver les équilibres « naturels » s'est substituée une législation nationale coercitive au nom d'intérêts globaux, remettant en question toutes les représentations des usagers³. L'urgence de la survie quotidienne de ces derniers est alors reléguée derrière la nécessité du maintien d'équilibres pour les générations futures, nationales voire planétaires (Brunel, 2008). Cette nouvelle logique de responsabilité nécessite une intermédiation politique pour être comprise et acceptée. Le changement de valeurs, voire de paradigme, ne peut se faire que par l'explicitation des nouveaux enjeux et la mise en place de politiques compensatoires permettant d'ouvrir de nouveaux horizons économiques, sociaux, culturels et politiques aux usagers subissant les contraintes de la mise en défens de leur espace économique, alors qu'ils arrivent à peine à assurer leur subsistance. Or nous posons comme hypothèse que l'acceptation d'une structure d'aire protégée n'est pas liée au seul fait de démultiplier les compensations financières mais aussi à l'affirmation de *gate-keepers* capables de jouer un rôle de médiation entre deux systèmes de valeurs, surtout dans un contexte de transition démocratique⁴.

¹ La transcription des noms locaux a donné lieu à différentes orthographes. Ici est utilisée celle des Eaux et Forêts. Voici un échantillon des formes rencontrées : Ayt Yafelmane/Aït Yafelman, Tounfite/Tounfit, Tirrhist/Tighist/Tirguist, Anefgou/Anfgou, Anemzi/Anmzi, Arhedddou/Aghdou/Aherdou.

² La région intègre désormais la nouvelle province de Midelt créée en janvier 2009.

³ Le Parc National du Haut Atlas Oriental est implanté dans une région où se superposent des régimes complexes de transhumance auxquelles participent des populations parcourant plusieurs centaines de kilomètres. Il est alors difficile d'utiliser la notion de population locale, d'habitants voire de propriétaires. Ici, on préférera utiliser les termes d'usager et d'acteur politique.

⁴ Le concept de transition démocratique au Maroc est utilisé pour désigner le changement politique progressif à partir de la fin des années 1990. Il s'appuie sur l'idée d'élections libres, du multipartisme, de la liberté d'association et d'expression tout en maintenant des lignes rouges que sont le respect des valeurs sacrées du royaume (le roi, l'intégrité du territoire national et la religion). Ce processus n'est pas univoque et se révèle d'une très grande complexité. Les études de terrains révèlent des situations très différentes voire contradictoires.

Le cas du Parc National du Haut Atlas Oriental est alors particulièrement intéressant, car autour d'un même espace se sont constituées deux situations divergentes, au nord et au sud, du fait de l'intervention d'acteurs politiques aux logiques opposées. En effet, au nord, dans la commune d'Anemzi, les élus locaux instrumentalisent les institutions pour bloquer toute logique de rencontre en construisant une situation de conflit et de déni, alors qu'au sud, et plus particulièrement dans la commune d'Imilchil, un réseau associatif de plus en plus dense assure la construction d'un nouvel avenir commun intégrant la contrainte environnementale. Le Parc National est alors instrumentalisé différemment par les acteurs. A Anemzi, il est un moyen supplémentaire pour dépacifier les relations locales en attisant la confrontation entre un Etat expropriateur et méprisant et une population démunie aux abois. A Imilchil, au contraire, il devient une opportunité pour de nombreux militants afin d'exiger une reconnaissance politique de leur rôle positif au sein de la nation et d'obtenir davantage de justice spatiale (Honneth, 2000).

I- Anemzi : la malédiction du cèdre

« *Les aigles et les lions sont partis, il ne reste plus que les ânes et les chiens pour nous diriger !* » réplique d'*ahidous*, chant collectif, douar Arheddou, tribu Ayt Aneur, Anemzi, juillet 2008.

1- Une commune riche, une population pauvre

La commune d'Anemzi qui englobe toute la partie nord du Parc National est considérée comme l'une des communes rurales les plus nanties de la province, voire du royaume ! La commune dispose depuis de nombreuses années de ressources financières colossales comparées à son poids démographique. En 1998, la Direction Générale des Collectivités Locales, signalait 1 339 249 dirhams (environ 120 000 €) de recettes forestières, ce qui en faisait l'une des communes les plus riches de la région avec près de 2189 dhs (environ 200 €) de recettes par an et par habitant, alors que la moyenne nationale des autres communes rurales était de 359 dhs (environ 32 €) ; elle était la douzième commune rurale pour ses dépenses d'équipement par habitant dépensant 554 dhs (environ 50 €) par an et par habitant, alors que la moyenne nationale est de 177 dhs (environ 16 €) et elle disposait d'un excédent de recettes de 7 593 875 dhs (environ 690 000 €) (DGCL, 2002). Ce flux d'argent, loin de se tarir n'a fait qu'augmenter ; en 2007, selon le journal *Telquel*, les revenus du cèdre dépassaient les 7 millions de dirhams par an (plus de 630 000 €) et le journaliste Mohamed Akisra rapportait pour le *Matin du Sahara* que l'excédent de recette cumulé atteignait 17 millions de dirhams (soit 1,5 millions d'euros). Pourtant, cette richesse communale ne se traduit par aucun équipement. En 2008, malgré un effectif de 4313 habitants, la commune ne dispose d'aucun bâtiment administratif, le siège de la commune bien que facturé 600 000 dhs (55 000 €) selon les journalistes de *Telquel*, est inopérant et est installé à Tounfite à plus de soixante-dix kilomètres. La population reste la plus démunie du Maroc. Selon le dernier recensement national effectué par le Haut Commissariat au Plan en 2004, elle avait le plus fort taux de mortalité infantile du Maroc (19,46 %), un taux d'alphabétisation des plus de dix ans inférieur à 7,4% et seulement 1% de la population avait achevé le cycle d'enseignement fondamental (équivalent du primaire français). 51,1% de la population vivait sous le seuil de pauvreté relative. Son indice de développement humain, 0,16, était de loin le plus faible de tout le Maroc, celui de la deuxième commune la moins développée, Zaouiâ Ahansal, étant de 0,272 et aucune autre commune n'a indice inférieur à 0,3. En 2004, une seule des 759 maisons bénéficiait de l'électricité par panneau solaire et aucune ne disposait d'un branchement à un réseau d'eau potable. Le centre administratif le plus proche, Tounfite est

desservie une fois par semaine par un camion pour le jour du souk. Cette indigence fut largement médiatisée en 2007 suite au décès de nombreux enfants dans le village d'Anefgou qui est au cœur du Parc National. La commune et la tribu des Ayt Ameur devinrent l'archétype de la misère rurale marocaine (Goeury, 2007). Devant l'ampleur de la pauvreté, le roi, en personne, décida de suivre le sort du village et après avoir impulsé de nombreux projets de développement, il campa plusieurs jours en 2008 au pied du village pour annoncer un vaste programme de désenclavement des espaces ruraux et un système national d'intervention d'urgence en cas de crise humanitaire.

Le cas d'Anemzi n'est pas isolé, il est juste extrême : de nombreuses communes dotées d'importantes ressources forestières disposent d'énormes ressources financières, alors que la population subit l'extrême pauvreté. A la suite du Dahir (loi) de 1976 portant *loi sur l'organisation communale et les attributions des communes rurales en matière de gestion de l'espace et des ressources naturelles de leurs territoires*, les élus obtinrent l'autorité sur les conditions de conservation, d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine forestier. Les revenus de l'exploitation forestière sont alors rétrocédés aux communes afin qu'elles puissent entreprendre des projets de développement économique et social. Des communes rurales extrêmement pauvres se sont alors retrouvées de fait à la tête d'un patrimoine forestier extrêmement important. Le cèdre qui est adjudgé près de 1200 dhs (110 €) le m³ est de loin l'essence la plus rentable. Or cette manne fut accaparée par le conseil communal constitué de notables qui surent comment instrumentaliser la nouvelle institution. La commune rurale n'a pas respecté les structures traditionnelles de gestion de biens collectifs et a imposé de nouvelles logiques, obligeant les habitants à construire de nouvelles relations de proximité qui se traduisent dans un premier temps par une fragmentation des solidarités locales. Certains élus profitent du faible intérêt porté par les citoyens à la nouvelle institution pour se positionner entre l'administration et la population locale. Au lieu de jouer un rôle d'intermédiation, ils entretiennent le conflit. Souvent seuls à comprendre les logiques administratives, les rouages de la politique nationale et les traditions locales, ils s'assurent de compartimenter ces différentes sphères sociales pour empêcher tout contournement de leur autorité. Auprès de leurs électeurs, ils diffusent des rumeurs et expliquent que toutes les décisions prises localement sont le fait d'un pouvoir central coercitif et abject. Ils fustigent l'Etat en lui reprochant le manque constant de moyens alors qu'ils disposent largement des ressources nécessaires pour prendre le relais. Cela est d'autant plus aisé que toutes les décisions administratives sont prises à Tounfite soit à plus de deux heures de route de la commune en 4x4. Auprès de l'administration territoriale, ils dépeignent la population comme de dangereux dissidents, toujours prêts à prendre les armes. Il leur est ainsi facile de convoquer la résistance acharnée de la confédération de tribu des Ayt Yafelmane contre les armées françaises pendant plus de vingt ans, en prenant à témoin le mont Tazigzaout, massif méridional de la commune, siège de l'ultime bataille, en septembre 1932. Enfin, ils discréditent toute opposition locale en la dépeignant comme l'héritière des mouvements républicains d'extrême gauche, décidés à défier la monarchie en organisant un mouvement de guérilla en 1973 (Bennouna, 2002). Les élus construisent ainsi un climat de défiance mutuelle : ils attisent les haines et n'hésitent pas à organiser indirectement des affrontements entre les habitants et les représentants de l'autorité. Ils profitent pleinement du fait que les agents forestiers et les caïds ne parlent pas le *tamazight*, la langue vernaculaire, alors que les habitants ont de nombreuses difficultés à s'exprimer en arabe.

2- Le Parc National comme motif pour dépacifier les relations Etat-population

Dans ce contexte, chaque étape de la création d'aires protégées que cela soit la réserve à mouflon de 1989, la cédraie du Tazigzaout quelques années plus tard ou la promulgation du

Parc National en 2004, a été instrumentalisée par les élus pour entretenir un climat conflictuel entre les habitants et les autorités. Les experts lors des études préparatoires rapportent l'hostilité fréquente des usagers, certains les invectivant publiquement. Les ONG en charge de développer des projets de sensibilisation ne trouvent aucun interlocuteur local avant 2008, devant se contenter d'actions dans les communes périphériques plus au nord comme Agoudim ou Tounfite où siège d'ailleurs la seule association de défense du cèdre et du mouflon. Les élus entretiennent les rumeurs et empêchent toute explication des autorités et des experts aux populations. Chaque décision est transformée en l'injuste dépossession des habitants au profit d'une administration corrompue. La réserve à mouflons de 1989 et l'édification de clôture ont donné naissance à la rumeur persistante de la création d'un terrain de chasse au profit de riches étrangers. La création officielle du Parc en 2004 a correspondu à de violentes manifestations contre l'administration des eaux et forêts qui devait marteler les arbres susceptibles d'être coupés, au motif que les agents forestiers participaient du détournement des biens collectifs.

Dès lors, ce climat délétère laisse les élus communaux libres de détourner massivement la manne forestière. D'une part, ils multiplient les marchés publics avec des entreprises complices qui n'achèvent jamais les travaux en avançant de multiples motifs climatiques ou politiques acceptés par les autorités de contrôle sises dans la ville province de Khénifra (à plus de cinq heures de route). Entre 1992 et 1994, ce ne sont pas moins de 30 millions de dirhams (2,7 millions d'euros) qui se sont évaporés dans la construction d'une route qui n'a jamais abouti (Akisra, 2007). Il fallut attendre le drame de 2007, pour que les autorités provinciales surveillent les réalisations de la commune, sans pour autant qu'elles puissent réellement intervenir, les élus masquant toutes les irrégularités dans les dépenses de fonctionnement (Bennani, 2007). D'autre part, ils favorisent l'action de nombreux trafiquants en ouvrant des chantiers de coupe illégale. Ils créent un sentiment de chaos administratif en n'explicitant jamais aux populations la diversité des statuts des différents espaces forestiers qui sont clairement délimités entre parcelles d'exploitation autorisée et parcelles protégées. En cas d'intervention des gardes forestiers, ils savent comment exacerber les ressentiments des habitants pour que ces derniers les prennent à partie et les empêchent d'appréhender les contrevenants.

Figure 2 : Dessin sur le mur d'une salle de classe de l'école d'Agoudim, juillet 2009, D. Goeury.



Les élus s'assurent ainsi de confortables revenus leur permettant d'entretenir un clientélisme puissant, pas seulement au sein de la commune mais à l'échelle régionale et nationale. Ils financent leur parti politique et jouent un rôle notable dans les élections au suffrage indirect comme la chambre des conseillers, le conseil régional ou le conseil provincial. En effet, outre leur voix, ils apportent des masses d'argent permettant d'acheter un siège pour eux ou pour un de leurs obligés. Enfin, ils fournissent du bois de cèdres à de nombreux dignitaires, alors que la coupe est théoriquement contrôlée. Ces soutiens politiques leur garantissent une certaine bienveillance et l'assurance de ne pas voire émerger de concurrents politiques sérieux. En cas d'éviction du président de commune, ils sont à même de trouver rapidement un successeur au sein du même clan. Ils participent de ce qui est désigné par les associations dont l'*Association Marocaine des Droits Humains* (AMDH) et les journalistes comme la « *mafia du cèdre* » (Bennani, 2007).

Cela a été d'autant plus facile que peu d'observateurs envisageaient la réalité du phénomène, mettant rarement toutes les données chiffrées en relation. L'éloignement de la commune des grands centres administratifs favorisent le désintérêt à son égard. Au niveau national, les cadres des Eaux et Forêts ont depuis longtemps établi une corrélation entre richesses forestières et pauvreté, mais ils ne pouvaient intervenir. A la fois juge et partie, ils sont rapidement accusés de vouloir revenir à une situation antérieure au Dahir de 1976. Or, celle-ci est considérée comme pire, car elle déposséderait totalement les populations locales de tout contrôle sur leur territoire traditionnel. De plus, les agents forestiers sont soit accusés de corruption et de participer activement à ce trafic, soit soupçonnés de privilégier les espèces végétales et animales au bien-être des habitants. Au niveau local, des militants associatifs de Tounfite dénoncent cette situation. Ils s'appuient sur les grandes associations que sont l'AMDH ou l'*Instance Nationale de protection des Biens Publics au Maroc*. Ils réfléchissent aux liens possibles entre la protection de l'environnement, la bonne gestion de la commune et le développement local. Le leader charismatique de ce mouvement subit un harcèlement administratif et judiciaire. Employé de la commune de Tounfite comme technicien arboricole : son salaire a été suspendu durant plusieurs années, son diplôme d'ingénieur n'a jamais été pris en compte pour revaloriser sa carrière, il est interdit de pénétrer dans les locaux administratifs. Devant sa résistance, une cabale montée de toute pièce a abouti, en 2008, à sa condamnation à un an de prison pour atteinte aux valeurs sacrées du royaume. Il ne doit son actuelle liberté qu'à une ruse juridique : sa procédure de demande de grâce royale a été déposée juste avant l'exécution de la peine.

3- Manipuler les haines pour gagner les élections

L'absence de développement local durant leur mandat fragilise pourtant les élus au moment des élections communales. Pour assurer leur réélection, ils misent sur les dissensions au sein des habitants en ravivant les vieilles oppositions villageoises. La période préélectorale de 2009 fut particulièrement révélatrice. Le village d'Anefgou fut accusé de s'être accaparé les largesses royales et de se désolidariser des autres hameaux. Durant le premier semestre 2009, cette rancœur fut entretenue par les élus qui firent mine de favoriser le village d'Anfgou en constituant une coopérative accordant à ses habitants l'exclusivité de l'exploitation des ressources forestières extérieures au Parc tout en excluant ceux d'Arheddou, de Tirrhist. Ces derniers ressentirent cela comme une profonde injustice brisant tous les accords ancestraux concernant les droits tribaux sur les espaces collectifs. Ils décidèrent de s'armer et d'exploiter sans autorisation les espaces forestiers. Le chaos grandissant et les menaces physiques se faisant de plus en plus précises, des notables extérieurs à la commune proposèrent une médiation en réactivant les relations intertribales traditionnelles.

La violence du conflit rendit inaudible tout discours de politique générale quant à la bonne gestion de la commune. Les opposants à l'équipe sortante, portés par des associations de Tounfite, firent annuler la candidature du président de commune et du premier vice-président en découvrant qu'ils ne résidaient plus administrativement dans la commune, ce qui les plaçait dans l'illégalité vis-à-vis du code électoral. Le président de commune, pris de court, décida alors d'investir un de ses neveux comme successeur. Après une campagne acharnée, une très forte mobilisation des électeurs et des résultats très serrés en faveur de l'opposition, il utilisa tout son réseau pour assurer une majorité de conseillers à son protégé. Le premier conseil municipal découvrit alors que les caisses de la commune étaient totalement vides et qu'elle était endettée pour de longues années suite à la passation de très nombreux marchés publics avec des entreprises proches du clan sortant.

Ceci explique comment des élus se sont donc opposés à tout développement économique de la commune mais aussi à la création d'associations locales. Ils voulaient se prémunir de toute opposition en empêchant l'affirmation de potentiels concurrents. Ils n'ont su que générer des conflits externes avec l'administration pour empêcher tout projet de développement local. Il fallut attendre 2008, pour que les premières associations de développement local soient créées dans la commune d'Anemzi, à la demande de l'administration, par la fondation royale Mohammed V, pour pouvoir faire participer les habitants d'Anefgou des grands programmes nationaux que cela soit l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ou la politique de petits dons du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts qui accompagne la mise en place du Parc National depuis 2004 et dont bénéficient largement le versant sud.

II- Imilchil : le tourisme et les ONG comme ouverture au Monde, étape préalable à l'acceptation du Parc National.

1- Une commune très pauvre mais très touristique

Sur le versant sud la configuration est toute autre. Les arbres sont rares en dehors des rives de l'Assif Melloul : le paysage est avant tout composé d'une steppe à armoise. Imilchil ne dispose d'aucune ressource forestière et la faiblesse de ses ressources fiscales est quasi-légendaire, s'élevant à 2 dhs (0,18 €) par habitant et par an en 1998. Elle dépend essentiellement des financements accordés par la *Direction Générale des Collectivités Locales* (DGCL), son autonomie financière plafonnant à 31%. Dépendantes de la province saharienne d'Er Rachidia, elles étaient identifiées parmi les plus enclavées du royaume jusqu'à la fin des années 1990. Pourtant, depuis son contrôle effectif par l'armée française en 1933, la région attire régulièrement des touristes. La région est dominée par l'image folklorique du moussem des fiançailles dit d'Imilchil qui se tient à 28 kilomètres du centre administratif, la dernière semaine de septembre. Ce moment festif est un vaste rassemblement annuel des grandes confédérations de tribus et plus particulièrement des Ayt Yafelmane. Marché agricole particulièrement réputé pour la vente d'animaux, il est doublé d'une cérémonie de mariages collectifs au sein de la tribu hôte, les Ayt Haddidou, une des cinq tribus fondatrices de la confédération des Ayt Yafelmane. Cette pratique atypique nourrit fantasmes et débats idéologiques. Sa médiatisation, dès les années 1930, transforme les femmes Ayt Haddidou en icônes de la montagne berbère. Cette spécificité locale entre en résonance avec les deux lacs d'altitude Isli et Tisli (*le fiancé et la fiancée en tamazight*), qui, selon la légende, auraient été remplis par les larmes de deux amoureux empêchés de s'unir car appartenant à deux tribus opposées, les Ayt Brahim et les Ayt Yazza. Le moussem est aujourd'hui régulièrement présenté comme la célébration de la réunification des deux clans devant ce prodige de l'amour. Le plateau des lacs est déclaré en 1941 « *patrimoine national* »

et reste le seul site classé de la province d'Er Rachidia. Il constitue dès lors un haut lieu à la fois pour les touristes et pour les habitants (Debarbieux, 1993). Imilchil devient une étape du tour du Maroc en véhicules tout terrain et le point de départ de nombreuses randonnées le long de ce qui est désignée aujourd'hui comme la *Grande Traversée de l'Atlas Marocain*.

2- L'émergence d'une société civile transnationale

Aux premiers touristes se joignirent des universitaires comme le géographe et linguiste M. Peyron et la sociologue M. Kasriel. Ces étrangers séjournaient régulièrement dans la région depuis les années 1970, allant parfois jusqu'à y résider plusieurs mois. Ils ont noué des relations profondes avec la population locale, en logeant le plus souvent chez l'habitant. Avec certains individus, majoritairement issus de l'élite traditionnelle, ils investissent dans des projets de développement local. M. Kasriel est à l'origine de la création d'une première association dénommée *Adrar*, d'abord de droit français, puis enregistrée au Maroc en 1991. Suite à des divergences avec le comité exécutif d'*Adrar*, elle fonde une deuxième association dénommée *Association Atlas* en 1999. Enfin, en 2000, elle soutient la création de l'association *Akhiam*. *Adrar* et *Atlas* ont désormais leur siège à Rabat et mobilisent des bailleurs de fonds nationaux et internationaux pour assurer le développement local du Haut-Atlas oriental. Régionalement, elles alimentent une dynamique associative favorisant la multiplication d'associations locales de développement à partir de la fin des années 1990. Elles regroupent toutes les forces vives de la région. *Adrar* mobilise des cadres supérieurs originaires de la région mais vivant désormais dans les grandes métropoles marocaines, ainsi que des professionnels du tourisme implantés à Imilchil. *Akhiam* regroupe essentiellement des jeunes diplômés. Les associations agissent en priorité dans les domaines de l'éducation en généralisant les jardins d'enfants pour l'encadrement préscolaire et en dotant les écoles de bibliothèques, mais aussi de la santé en s'associant à des campagnes de vaccinations ou de visites médicales et enfin au développement d'activités économiques génératrices de revenus comme l'écotourisme, l'artisanat ou l'apiculture. Elles restent très sensibles à la question de la préservation de l'environnement même si cela n'est pas leur objectif premier.

Elles favorisent une réflexion globale sur le devenir de ces territoires. Les étrangers convaincus que l'essor d'un tourisme responsable et engagé constitue l'un des principaux leviers de développement, initient un débat sur les pratiques conservatoires et sur le maintien d'une identité locale forte lisible dans le paysage. Avec les habitants, ils débute une réflexion sur la gestion des déchets, le maintien de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. Ils favorisent l'émergence d'une élite locale sensible à la question environnementale et désireuse de promouvoir ces nouvelles valeurs dans leur société. Pour les membres marocains des associations, massivement des fonctionnaires ou des professionnels du tourisme, l'environnement devient un moyen de participer des grands enjeux internationaux et surtout de faire reconnaître la spécificité de leur territoire et de leur culture. Cette dynamique prend une tournure politique nouvelle en 2003.

Le 6 mars 2003, devant les bâtiments administratifs, la population manifeste pour réclamer des services de base : l'électricité, l'eau, la transformation du dispensaire en centre de santé. L'autorité locale en la présence du chef de cercle n'arrive à aucun compromis et décide de disperser les manifestants. Cela est vécu comme une non-reconnaissance de la situation dramatique des habitants et accentue la contestation. Dépassée, l'autorité décide d'une intervention sécuritaire musclée se soldant par l'arrestation violente de 21 personnes, le surlendemain. L'autorité pense ainsi reprendre la main et assurer l'ordre en condamnant les leaders présumés, le plus souvent de jeunes adultes ayant fait des études secondaires, à des peines de prisons légères. Dix manifestants sont condamnés à 45 jours de prison. Cette sanction est jugée comme totalement démesurée par rapport au contexte. Les militants

associatifs et les étrangers investis dans le développement local reçoivent l'appui de l'AMDH et lancent une campagne de presse de soutien à ces populations isolées. Ils rencontrent un écho très favorable dans l'opinion publique nationale et internationale. Les conditions de vie des habitants sont considérées à juste titre comme inadmissibles, mais surtout la réaction du Ministère de l'intérieur est immédiatement associée à la continuité d'une gestion sécuritaire d'une région connue pour son militantisme d'extrême gauche. L'enclavement, la pauvreté et l'absence d'investissement étatique sont présentées comme trente ans de sanction collective inique délibérée. Au point que le 18 avril, le journaliste S. Smith publie dans le journal français *Le Monde*, un long article « *Imilchil : le pays des insoumis* ». Imilchil incarne alors non pas la montagne oubliée, mais la montagne abandonnée et surtout punie par le pouvoir central⁵.

3- Les associations relais des politiques publiques

Dans ce contexte, l'Etat entame une nouvelle politique. Le dossier est pris en charge par le porte-parole du palais royal, H. Aourid, proche de la cause amazigh, originaire de Rich, la ville la plus proche d'Imilchil. Après de multiples actions de mise à niveau de la commune d'Imilchil, il décide d'organiser le premier *Festival des Cimes* en août 2003 avec le centre Tarik Ibn Ziyad qu'il préside. Du fait de sa fonction, H. Aourid mobilise les médias, organise d'immenses bivouacs pour accueillir un public international. Imilchil est alors intégrée aux grands moments culturels nationaux. La petite commune est mise sur le même plan que Fès ou Essaouira.

Les associations de développement local deviennent les interlocutrices privilégiées de l'action étatique. *Adrar*, dont le président est un haut fonctionnaire de Rabat, est sollicitée pour des projets de plus en plus importants afin de compenser le déficit de développement de la commune. *Akhiam*, dont plusieurs membres étaient au cœur de la contestation de mars 2003, gagne en légitimité. Deux de ses membres deviennent respectivement président et vice président de la commune d'Imilchil, la même année. Imilchil est progressivement désenclavée. En 2003, l'Etat qui avait déjà amélioré la route menant à Rich, goudronne une route qui relie Imilchil au Nord directement via El Ksiba et investit largement dans l'élargissement des pistes qui mènent à Tinghir et Goulmima en 2006. Par ailleurs, la ville est reliée au réseau de téléphonie portable et est dans l'attente du déploiement du réseau électrique. Le dispensaire est doté de médecins et d'une gynécologue. L'école est complétée d'un collège doté d'un internat pour jeunes filles. Les associations étoffent alors leur réseau de donateurs et nouent des partenariats avec de nombreux services de coopération internationale européens, japonais et nord-américains.

Dans ce contexte, la création du Parc National du Haut-Atlas Oriental est une opportunité supplémentaire. L'association *Adrar* forte de son expérience est sélectionnée comme association Apex devant mettre en œuvre le programme petits dons et ainsi financer les microprojets de toutes les associations locales (Goeury, 2007). En août 2008, *Adrar* avait porté 66 microprojets, 6 portant sur l'éducation, 30 sur la promotion d'énergie alternative au bois de chauffe et 30 autres permettant la création d'activités génératrices de revenus comme l'arboriculture, l'apiculture ou l'écotourisme. Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts rencontre alors un écho à sa politique de conservation. *Adrar* met en œuvre des programmes spécifiques à la protection de l'environnement comme la protection de la baie jaune par l'apiculture, ou l'équipement de toutes les femmes de serpettes spécifiques pour qu'elles

⁵ Il est intéressant de souligner que l'*Instance Equité et Réconciliation* (IER) créée le 7 janvier 2004 a choisi l'image d'une femme Ayt Haddidou pour symboliser son action. Cette femme ne parlant que le Tamazight représente la violence faite à une population « *innocente* » et surtout incapable de comprendre la violence de l'Etat, car illettrée et ne parlant pas les langues administratives, que ce soit l'arabe ou le français.

puissent couper les plantes des espaces steppiques sans en arracher la racine. De nouvelles associations locales spécialisées dans l'accueil touristiques se constituent à Imilchil : celle des guides de montagne et celle des propriétaires d'auberge. Leurs membres sont favorables à la mise en place du Parc National comme espace dédié au tourisme permettant d'augmenter l'attractivité de la région même si actuellement l'essentiel de l'activité se déploie en dehors du Parc, à l'exception des lacs d'Isli et de Tisli, vers l'Ouest le long des gorges de l'Assif Melloul et au Sud vers les vallées présahariennes.

Il faut cependant nuancer ce processus d'acceptation. En effet, l'essentiel des associatifs est composé de fonctionnaires ou des professionnels du tourisme. Ils se sont donc désengagés de l'activité agricole et surtout de l'activité pastorale. Ils ne ressentent pas la mise en défens comme une perte d'opportunité économique et même s'ils sont proches des autres agriculteurs ou éleveurs, ils sont motivés avant tout par la compassion. Ils gagnent en légitimité du fait de leur capacité à mobiliser les institutions pour doter d'infrastructures les villages périphériques au Parc. La création d'un réseau d'eau potable, de services de crèches, de scolarisation et les microprojets artisanaux leur permettent d'obtenir l'adhésion des femmes prêtes à abandonner les activités pastorales du fait de leur pénibilité. Les opposants deviennent progressivement minoritaires et sont marginalisés.

III- Le parc national comme support à une revendication politique nationale ?

1- Le Parc National une opportunité pour le développement associatif

L'exigence de participation des usagers étant inscrites dans le protocole de mise en œuvre du Parc National, elle permet aux associations d'Imilchil de renforcer le tissu associatif local au-delà de leur périmètre d'intervention premier. *Adrar* est ainsi chargée à partir de 2008 de soutenir les associations créées à Anemzi. A travers deux projets que sont la généralisation des foyers à gaz et le développement de l'arboriculture, elle permet aux habitants de comprendre les mécanismes administratifs et de devenir une force de proposition et non de réaction. Très au fait des réalités locales, l'association *Adrar* fut surprise par une telle adhésion alors qu'elle avait renoncé plusieurs années durant à intervenir faute d'interlocuteurs. Désormais, le Parc National, malgré le fait qu'il ait été décidé par le haut, devient un élément des revendications locales. Les associations réclament, au nom de la gouvernance, le respect de la mise en œuvre du programme au nom des engagements internationaux pris par l'Etat. Un collectif d'associations locales organise une séance de travail pour exiger de l'administration des Eaux et Forêts une série d'actions visant à pérenniser le Parc National. Il souhaite l'application du plan directeur d'aménagement et de gestion de 1995 avec la construction d'une maison du Parc ainsi que des différents écomusées ; et surtout ils réclament la poursuite du programme de petits dons.

Cette stratégie des associations permet de dépasser les clivages locaux en intégrant le Parc National dans une revendication politique nationale. Elles refusent de criminaliser les usagers en rejetant la faute première sur l'absence de développement local et surtout sur l'inégale participation des régions au bien commun de la nation. En effet, elles construisent leur légitimité sur leur relation privilégiée avec les populations locales. Elles assurent la transcription des valeurs locales dans les paradigmes mondiaux. Ainsi, les modes de gestion traditionnels sont magnifiés comme le produit d'arbitrages raisonnés entre les usagers. L'*agdal*, pâturage collectif mis régulièrement en défens par les groupes tribaux afin d'assurer sa régénérescence naturelle, est présenté comme un modèle de préservation qui aurait été perturbé par la volonté coloniale puis par l'Etat central (Bourbouze, 1997). L'action de l'Etat est alors fustigée et jugée responsable de la dégradation de l'environnement : en affaiblissant

les pouvoirs locaux et en dépossédant les populations locales, elle a favorisé l'irresponsabilité et donc les actes de prédation individuels.

2- Du Parc National à la reconnaissance nationale

Par ailleurs, ces associatifs adhèrent pleinement aux idées de conservation de la biodiversité, de protection des bassins-versants, car elles leur permettent de doter la société locale d'un rôle social nouveau à l'échelle nationale, voire mondiale. Ils passent ainsi du statut d'arriérés à celui de garants des équilibres écologiques. La question de l'environnement permet un saut d'échelle et donc de formuler de nouvelles revendications politiques à l'échelle nationale (Beck, 2003). L'Etat ne doit plus alors aider les populations locales à sortir de la misère mais il doit rémunérer leur travail quotidien au maintien des grands équilibres écologiques. Ce schéma de pensée s'inscrit totalement dans la continuité des grands débats mondiaux sur le réchauffement climatique avec le protocole de Kyoto. Localement, pour donner à comprendre ce nouveau paradigme, les associatifs mobilisent des références et des modes de gestion traditionnels. Ainsi, l'idée que l'Atlas, château d'eau du Maroc, doit conserver son couvert végétal pour réguler le débit des fleuves est relue à l'aune des canaux d'irrigation collectifs (*targa* en tamazight, *seguia* en arabe). Ces derniers, généralement construits avec l'effort de tous, sont gérés collectivement pour le partage des temps d'eau afin d'assurer une équité sociale entre tous les usagers. Ces principes de gestions communes des ressources au niveau local sont alors transposés à l'échelle nationale. Les populations de montagne sont considérées comme les gardiennes des sources de toutes les rivières qui assurent la richesse des grands périmètres irrigués comme la plaine du Tadla. Or actuellement, elles ne sont pas récompensées pour leur action et ne peuvent même pas bénéficier des fruits et des légumes cultivés avec « leur eau » du fait des surcoûts de transport nécessaires à leur acheminement jusqu'au souk d'Imilchil. Elles revendiquent désormais une « juste compensation ».

Les associatifs exigent désormais une reconnaissance juridique par l'élaboration d'un statut spécifique au sein de la nation (Honneth, 2000). Dans cette démarche, ils sont soutenus par de nombreux universitaires qui militent à l'échelle nationale pour une action spécifique de l'Etat, soit par la création d'une agence de développement dédiée, soit par la mise en place d'une législation spécifique (Laouina, 2005). Très investis dans le *Grand Débat National sur l'Aménagement du Territoire* en 2000, ils espéraient que leurs propositions aboutissent. Malgré tous leurs efforts, le *Schéma National de l'Aménagement du Territoire* n'a fait que confirmer la situation marginalisée du Haut-Atlas central : un espace de ressources à préserver au profit de la plaine. Déçus, ces nombreux universitaires se demandent si l'Etat est à même de proposer autre chose que la constitution d'un vaste musée en plein air au profit de populations extérieures (Aderghal, 2005). Dès lors, la dynamique associative enclenchée depuis plusieurs années, leur a permis de relancer le débat. Suite à un colloque tenu à Nador en 2006, ces militants décident de créer une section de l'*Association des Populations de Montagne du Monde* (APMM) le 20 octobre 2007. Depuis, ils multiplient les réunions avec les associations des régions concernées. A Imilchil, en août 2008, durant le *Festival des cimes*, une conférence sur le thème «*Quelles stratégies de développement du Haut-Atlas ?* » réunit le président de l'association *Adrar*, le président du *Centre Tarik Ibn Zyad*, le président de la section Maroc de l'APMM et un ingénieur des eaux et forêt qui a longtemps supervisé la région. Rapidement, le débat se focalise sur l'exigence d'une double reconnaissance : culturelle par la promotion de l'amzighité mais aussi économique par la mise en place de programmes spécifiques. La gestion de type Parc National est alors transposée sur un espace plus vaste qu'est toute la montagne marocaine. Associatifs et universitaires s'engagent

ensemble à investir l'espace politique pour obtenir la mise en place d'une législation spécifique.

Figure 3 : Schéma de synthèse de l'instrumentalisation du cadre Parc National pour appuyer des revendications politiques locales d'un statut spécifique à l'échelle nationale



Conclusion :

La question de l'acceptation d'une nouvelle structure juridique est très fortement dépendante des rapports de force politiques locaux. L'adhésion à une politique d'aire protégée apparaît dans le cas du Parc National du Haut Atlas Oriental comme corrélée au degré d'internationalisation des acteurs. Les populations d'Imilchil massivement intégrées par un réseau d'associations en lien avec de nombreux étrangers sont à même de se saisir des opportunités offertes par le Parc National, alors que celles d'Anemzi restent enfermées dans des conflits politiques internes. Cela révèle le rôle essentiel de quelques individus capables de se positionner en *gate-keepers* entre des systèmes de valeurs différents. Cette place est une garantie de prestige et de pouvoir assurant un statut au sein du groupe et une ascension économique. Dans le cas d'Anemzi, la ressource forestière a favorisé l'affirmation de manipulateurs de rancœurs. Ils nourrissent un climat de tensions empêchant tout projet entre l'institution et la population locale, afin de pouvoir détourner la manne forestière. Sur l'autre versant, au contraire, à Imilchil, la venue de nombreux étrangers désireux de soutenir le développement local a permis l'émergence de jeunes associatifs à même de traduire les valeurs mondiales dans le système local. Le Parc National devient alors un objet de conflit au Nord, alors qu'il est pris comme une opportunité au Sud. Ce clivage semble être dépassé depuis peu par la construction de revendications nouvelles inscrivant les populations locales dans un collectif plus grand qui serait la nation voire le monde. Alors, le Parc National n'est plus perçu comme une structure exogène mais comme une première étape dans la reconnaissance d'un statut d'exception. Les associatifs sont prêts à accepter la mise en défens de certains sites en contre-partie de multiples projets de développement. Par ailleurs, la dénomination de Parc National permet d'enclencher un processus de reconnaissance nationale

d'un groupe auparavant injustement déprécié, malgré son histoire glorieuse (la résistance à la colonisation à Tazigzaout), sa langue riche (le *tamazight* et sa poésie orale) et son rôle social (la préservation de l'environnement) tout en bénéficiant de subventions pour accéder à des conditions de vies dignes. Dès lors les partisans du Parc National, essentiellement des associatifs connectés, le saisissent comme une opportunité de participation aux politiques mondiales. Cependant, ils se doivent de mobiliser des financements nationaux et internationaux pour convaincre les autres usagers, ancrés dans un quotidien plus local, en leur proposant un horizon de développement économique et social acceptable.

Bibliographie :

- Abouhane A., 2006. *Pouvoirs locaux et système municipaux dans le monde arabe*. INAU, 310 p.
- Aderghal M., 2005. « La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal ». In Aït Hamza M. et Popp H., *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? Patrimoine culturel et naturel ? Stock de ressources dans l'avenir ?*, Publication de la faculté des lettres et des sciences humaines, 119, 35-44.
- Akisra M., 2007. « Anfou ou la véritable définition de l'enclavement ». *Le Matin du Sahara*, 17/01/2007.
- Beck U., 2003. *Pouvoir et contre pouvoir à l'heure de la mondialisation*. Flammarion, 432 p.
- Bennani D., 2007. « Ces Marocains qui meurent de froid ». *Telquel*, 256. http://www.telquel-online.com/256/couverture_256_1.shtml
- Bennouna M., 2002. *Héros sans gloire. Echéec d'une révolution (1963-1973)*. Paris Méditerranée/Tariks éditions, 374 p.
- Bourbouze, A., 1997. « Des agdal et des mouflons ». *Courrier de l'environnement*, 30, 14 p. <http://www.Inra.fr/Internet/Produits/dpenv/bourbc30.htm>
- Brunel S., 2008. *A qui profite le développement durable ?*. Larrousse, 157 p.
- Debarbieux B., 1993. « Du haut lieu en général et du mont blanc en particulier ». *L'espace géographique*, 22, 1, 5-14.
- Depraz S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*. Armand Colin, 320 p.
- Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), 2002. Guide des ratios financiers 1998-1999 : communes rurales. Publication de la DGCL, 247 p.
- Fay G., 1986. « Désagrégation des collectivités et dégradation des milieux dans le Haut-Atlas marocain ». in *Désert et montagne au Maghreb. Hommage à Jean Dresch*. R.O.M.M. 41-42, 234-248.
- Goeury D., 2007. « Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux : le cas du Haut-Atlas oriental marocain ». *Géocarrefour*, 82/4, 231-241.
- Héritier S., Laslaz L. (dir.), 2008. *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*. Ellipses, 312 p.
- Honneth A., 2000. *La lutte pour la reconnaissance*. Les éditions du cerf, 232 p.
- Iraki A., 2006. *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*. INAU, 200 p.
- Kasriel M., 1989. *Libres femmes du Haut-Atlas*. L'Harmattan, 253 p.
- Khrouz D., 2003. *Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation*. Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, 266 p.
- Laouina, A., 1995. « La montagne marocaine : protection des ressources et développement socioéconomique ». In Bencherifa A. et Swearingen W.D., *L'Afrique du Nord face aux menaces écologiques*, Série Colloques & Séminaires de la faculté des sciences et des lettres de Rabat, 50, 145-160

Laouina A., 2005. « La montagne dans les plans nationaux sectoriels et dans la vision de l'aménagement du territoire ». In Aït Hamza M. et Popp H., *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? Patrimoine culturel et naturel ? Stock de ressources dans l'avenir ?*, Publication de la faculté des lettres et des sciences humaines, 119, 25-34.

Lessmeister R., 2005. « Le tourisme de montagne au Maroc- acteurs, bénéfices et domination dans les relations touristiques », In Aït Hamza M. et Popp H., *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? Patrimoine culturel et naturel ? Stock de ressources dans l'avenir ?*, Publication de la faculté des lettres et des sciences humaines, 119, 153-162.

Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur des agricole, Administration des eaux et forêts et de la conservation des Sols, 1996. *Parc National du Haut-Atlas Oriental, Plan directeurs d'aménagement et de gestion*. 2 vol.

Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur des agricole, Administration des eaux et forêts et de la conservation des Sols, 1996. *Plan directeurs des aires protégés du Maroc*. 7 vol.

Moreau S., 2004. « Sauver les forêts, sauver les hommes ou se sauver soi-même ? L'action des ONG environnementales à Madagascar ». *Les Actes du FIG 2004*, Nourrir les hommes, nourrir le monde. Les géographes se mettent à table, http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2004/moreau/article.htm

Peyron M., 1992. « Mutations en cours dans le mode de vie des Ayt Yafelman (Haut-Atlas Marocain) ». *Cahier d'URBAMA*, n°7, 79-98.

Peyron M., 2006. « Le tourisme de montagne en question : les tours Operators dans l'Atlas marocain ». 43 p. <http://www.aui.ma/VPAA/shss/mpeyron-touoperators-fr.pdf>

Rossi G., 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*. CNRS édition, 248 p.